



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

Pendant qu'une agitation puissante s'organise dans le midi de l'Allemagne en faveur de l'hégémonie prussienne, tout n'est pas rose, comme on dit, dans le nord pour la Prusse, et les tendances particularistes s'y font jour par des tumultes populaires et des attaques isolées contre les troupes d'occupation. Une correspondance adressée de Berlin au *Moniteur* constate que si l'on ne signale plus dans le Holstein aucun mouvement de la part des amis du duc d'Angustembourg, des désordres, que la force armée a dû réprimer, ont éclaté à Celle et à Lunebourg, deux villes importantes du Hanovre, lors de l'installation des autorités prussiennes. Le *Moniteur* de Berlin, reproduit, de son côté, un avis affiché à Hanovre même, par le commandant prussien, et d'où il résulte que, dans la nuit du 2 au 3 août, on a tiré sept fois sur les sentinelles en faction, sur un point qu'indique cet avis. Le commandant promet une récompense de 100 thalers à celui qui dénoncera les auteurs de ces faits, et ordonne aux factionnaires dudit endroit d'interpeller tout individu qui s'approchera d'eux, et de faire feu s'ils ne reçoivent pas immédiatement une réponse suffisante.

La presse tout entière s'occupe naturellement aujourd'hui du discours du roi de Prusse; mais ce qu'il y a de plus intéressant à étudier, ce sont les réflexions que suggère cet acte royal aux journaux qui se sont jusqu'ici montrés si favorables à la cause prussienne. Leur satisfaction n'est pas en général sans

mélange. Le *Siècle* notamment paraît assez embarrassé. Il trouve bien que c'est déjà d'un bon augure que de voir le chef d'un grand Etat, au lendemain de si retentissantes victoires, s'incliner devant la représentation nationale, et solliciter un bill d'indemnité pour les actes illégaux accomplis sans le consentement préalable de la nation, mais il lui semble que le roi Guillaume aurait pu reconnaître, plus complètement qu'il ne l'a fait, le droit parlementaire, la souveraineté nationale, et ne pas en restreindre l'action aux questions financières, et il signifie nettement au gouvernement prussien, qu'il sera indispensable qu'à l'avenir il se déclare prêt à ne se permettre aucun acte dépourvu de base légale, c'est-à-dire non autorisé par le vote préalable des représentants du pays.

L'*Opinion nationale* trouve que le discours est caractérisé par une simplicité grave et sans ostentation; mais, au point de vue des questions intérieures, il ne paraît pas qu'elle soit plus satisfaite que le *Siècle*, car elle se demande si, en offrant à la Chambre une réconciliation, le roi Guillaume songe à un accord sérieux dans le sens libéral.

Le *Journal des Débats* témoigne un peu plus de confiance à M. de Bismark et à son maître. Sans accorder son approbation au passé, où les projets du roi et des ministres étaient, dit-il, avec sa malice habituelle, évidemment de ceux qui ont trop l'air d'une conspiration pour pouvoir être proclamés à la face d'un Parlement, il ne voit pas pourquoi le gouvernement, qui n'a plus rien à cacher ni aucun dessein à poursuivre sans la coopération des chambres, voudrait renouveler les conflits

antérieurs qui lui avaient aliéné une notable portion du pays. Son intérêt, au contraire, lui conseille de donner satisfaction aux aspirations libérales des peuples qu'il est sur le point de s'annexer; et le meilleur moyen qu'il ait de leur inspirer confiance à cet égard, c'est de faire bon ménage avec la représentation nationale. « Tout porte à croire, en effet, ajoute le *Journal des Débats*, que la lutte d'influence en Allemagne s'établira désormais sur le terrain libéral, et que les regards des peuples se tourneront du côté d'où pourra leur venir le bien après lequel ils soupirent. »

Mais où éclate un véritable enthousiasme pour l'allocution prussienne, c'est dans la *Patrie*. D'après ce journal, il est impossible de reconnaître plus complètement que ne l'a fait le roi Guillaume les droits des peuples à concourir eux-mêmes par leurs légitimes représentants à la gestion de la chose publique et l'on comprend toute la force de ce respect du droit moderne, quand on pense que ceux qui le témoignent sont le roi Guillaume I<sup>er</sup> et M. le comte de Bismark. « Tous les esprits libéraux en Prusse comme à l'étranger, s'écrie encore la *Patrie*, seront heureux et fiers de cet hommage solennel rendu par le roi de Prusse et par son ministre aux idées constitutionnelles, sans lesquelles il n'y a pas pour une nation de vie politique. »

Après un si bel accès de lyrisme, il n'y a plus, comme on dit, qu'à tirer l'échelle. Ainsi faisons-nous. (Le Temps).

On écrit de Paris, le 6 août, au *Phare de la Loire* :

Vous avez sous les yeux le discours du roi

de Prusse. Sans me préoccuper des réflexions qu'il pourra vous suggérer, je veux vous faire part d'une remarque dont il est l'objet dans tous nos cercles politiques.

On ne s'attendait pas sans doute à ce que le roi de Prusse divulguât ses secrets pour l'avenir, mais on croyait généralement qu'il dirait quelque chose du passé, j'entends quelque chose de significatif, d'intéressant, de nouveau.... Au lieu de cela, S. M. le roi Guillaume se borne à se féliciter des succès de ses troupes, et à les invoquer pour obtenir un bill d'indemnité en faveur du ministère qui puise depuis trois ans dans les caisses de l'Etat sans y être autorisé.

Pas un mot de l'Autriche son ennemie, ni de l'Italie son alliée, ni de la France qui a pourtant amené la conclusion de la paix!

J'ignore si ce silence a une signification quelconque et je ne tiens pas à le rechercher en ce moment; mais il a été très-remarquable et je dois dire qu'on le trouve singulier.

Pour le reste, S. M. prussienne tient un langage très-moderé; elle triomphe modestement, il faut lui rendre cette justice, et son attitude est humble, pour ainsi dire, quand elle sollicite la grâce de M. de Bismark.

Cette humilité n'est peut-être qu'apparente; le roi Guillaume aura pensé qu'il séduirait les députés plus facilement qu'il ne les intimiderait. Que ce soit calcul ou sincérité, son discours n'en est pas moins habile et je ne doute guère qu'il n'ait un plein succès auprès des deux Chambres.

Il paraît, lisons-nous dans le *Phare de la Loire*, que le cabinet de Vienne a posé comme

**FEUILLETON.**

18

**L'HOMME AU CHIEN MUET**

Par M. Prosper Vialon.

**DEUXIÈME VOLUME.**

(Suite.)

L'officier se leva, et ouvrant la fenêtre, une rafale s'engouffra dans la chambre, apportant jusqu'à la cheminée de gros flocons de neige.

— Va donc à la messe! dit avec ironie M. Des Torranches.

— Ce temps ne peut durer, répondit en sortant la dame des Sapins.

— Chercher à donner à une femme une autre idée que l'idée qu'elle poursuit, reprit le vieillard en haussant les épaules et faisant crier entre ses doigts, pour l'ouvrir, sa grande tabatière d'écaïlle, c'est vouloir faire passer Belise dans Voziron, lorsqu'elle ne veut pas y passer.

Le maître des Sapins voyant sourire le jeune comte :

— Cette idée de messe s'empare d'elle le samedi,

continua-t-il, et, grandissant jusqu'au moment où le premier coup sonne, lui fait affronter des obstacles où, fourche! quelque jour Béliss restera... Entendez-vous ce vent?... demain les chemins creux seront comblés par la neige... Oui, va donc à la messe! murmura-t-il.

Puis attisant le feu, y mettant une grosse bûche, signe évident que, dans sa pensée, la veillée était loin d'être finie, il ajouta :

— Fichu voyage que vous faites! mon cher Emile.

— Ne vous préoccupez pas de moi pour me plaindre, répliqua l'officier; ce temps, au contraire, semble fait pour moi; j'aime la neige parce que je suis montagnard; et de plus, comme en ce moment j'ai l'esprit assez malade, ces ouragans sont deux fois les bien-venus: ils amènent toujours chez moi le sommeil.

— Avez-vous quelque ennui? fit le vieillard avec amitié.

— De l'ennui, non, répondit le jeune homme; quel ennui pourrais-je avoir?

M. Des Torranches n'insista point.

— Fatiguez votre corps, reprit-il, alors vous dormirez. Quand la neige cessera de tomber, amusez-

vous à chasser à la piste, nos coteaux sont giboyeux.

— Je chasse rarement, répliqua l'officier.

— Voyez, si la chasse peut vous récréer ou vous faire du bien, nous trouverons à Ris des chasseurs et des armes, car aux Sapins je n'aurais, fourche! par un fusil à vous donner...

— Je sais, dit le commandant, que Ris est une colonie de Saint-Hubert.

— Ils dévastent tout sur mon bien, repartit M. Des Torranches: aujourd'hui, je n'y connais pas un lièvre ayant plus d'une année.

— Et je suis sûr que vous ne vous en fâchez pas? — Le moyen de se fâcher! Ils me craignent si peu que, si je sors pour rompre les chiens, les chasseurs tombent sur moi, et ne s'envont d'ici qu'après avoir fait table rase.

— Rompez-vous souvent les chiens?

— Toutes les fois que mon garde-manger est bien garni. Et, comme dans toutes nos petites localités tout se sait, dès qu'un bon gigot entre dans ma cuisine, ces diables attaquent un lièvre beaucoup plus près de ma maison.

Un coup de feu tiré à une petite distance des Sapins arrêta court M. Des Torranches.

— Qui donc, demanda le jeune comte, peut

chasser à cette heure et par un temps aussi affreux?

— C'est la seconde fois, repartit le vieillard préoccupé, que j'entends, la nuit, par un temps pareil, un coup de feu si près d'ici, et je remarque cette seconde fois, comme je l'ai fait pour la première, que Bouscara ne jappe point.

Bouscara était le chien le plus redoutable des chiens du maître des Sapins.

— D'où vous concluez? demanda le jeune homme.

— Je ne conclus pas, dit avec un singulier air M. Des Torranches, je signale seulement que, d'habitude, un coup de fusil fait faire à mon grand chien, pendant une heure, un sabbat de malheur.

Le vieillard réfléchit profondément.

Le comte, qui l'examinait, tomba, peu à peu dans une triste rêverie. Ces deux hommes ne se dirent pas leurs pensées, mais M. Des Torranches sonna.

La servante, qui faisait le service de la dame des Sapins, se trouvant la plus rapprochée, entra.

— Dis à Jaquera d'aller avec l'un des jeunes chiens sur le chemin de Ris, fit le vieillard; on a tiré par là... Si le chien ou lui rencontrent quelqu'un, il viendra me dire qui est ce qu'il y a.

La servante sortit.

première condition l'évacuation par les Italiens des territoires non compris dans les provinces vénitiennes. L'Autriche se refuserait à signer l'armistice avant que cette condition fût remplie par le gouvernement subalpin. En somme, suivant les expressions de l'*Etendard*, « les négociations entre l'Autriche et l'Italie » marchent péniblement. »

On répète cependant que par l'abandon de la Vénétie à l'Italie, le cabinet de Berlin se trouve dégagé des obligations contractées envers son alliée de Florence, et que celle-ci aura désormais à compter exclusivement sur ses propres forces. S'il en était réellement ainsi, les retards dont on se préoccupe ne tireraient point à conséquence, car en aucun cas l'Italie ne pourrait courir isolément les chances d'une guerre contre l'Autriche.

Chose remarquable, les organes officiels du gouvernement français vantent à l'envi la modération de la Prusse et paraissent faire abstraction des exigences particulières de Victor-Emmanuel. La correspondance Havas dit dans son bulletin que « le discours d'ouverture de la session des Chambres prussiennes, prononcé par le roi Guillaume, témoigne à la fois d'une vive satisfaction au sujet des résultats de la guerre, et d'un vif désir de réconcilier la couronne avec la majorité de la deuxième Chambre. On voit, ajoute-t-elle, qu'après avoir lutté pendant plusieurs années, dans l'intérêt de la réorganisation de ses troupes, l'auguste chef de la monarchie prussienne ne demande plus qu'à concilier les exigences de son état militaire avec les convenances des populations. Aussi longtemps que la Prusse a été obligée de former un camp, pour ainsi dire, afin de racheter son infériorité numérique vis-à-vis de l'Autriche, le roi Guillaume n'a pu apporter aucun adoucissement à ses exigences militaires. Il s'agissait d'une question de vie ou de mort, eu égard aux plans que comportait sa politique. Désormais rien de pareil n'existe. La première œuvre d'assimilation et d'unification de l'Allemagne du Nord par les armes est un fait accompli, et il ne s'agit plus que de consolider le succès et d'habituer le peuple à la nouvelle situation qui s'est lentement commencée, au moyen d'une politique sage et conciliante. »

Conséquemment, ce qui pour le public n'est encore qu'à l'état d'œuvre en préparation est déjà pour la correspondance Havas « un fait accompli. » L'assimilation et l'unification de l'Allemagne du Nord sous le sceptre des Hohenzollern s'impose avec l'autorité d'un acte effectif. Guillaume I<sup>er</sup> n'aurait donc pas été dans la vérité absolue de la situation lorsqu'il a parlé des fruits qui devaient éclore d'une « semence sanglante. » Ces fruits sont mûrs, ils sont même cueillis et on les a vus sur la table royale de Nikolsbourg.

Le télégraphe de Berlin a apporté les nouvelles suivantes, le 6 août :

— Etes-vous assuré que votre chien suivrait un homme à la piste ? demanda le maître de Treffieux.

— Les jeunes chiens sont moins sûrs que les vieux.

— Pourquoi n'avez-vous pas désigné Bouscara !

— Bouscara, lorsqu'il est en liberté, est une dangereuse bête, répondit M. Des Torranches ; je veux bien effrayer un braconnier, mais je n'ai pas l'intention de faire dégueniller un homme.

Le silence se fit de nouveau entre le vieillard et l'officier.

Quelques instants plus tard, un bruit de sabots longea le corridor ; celui qui les portait les laissa à l'entrée de la salle à manger et s'avança nu-pieds jusqu'à la porte de la chambre où il entra sans frapper.

Jaquera ne se faisait raser que le dimanche, lorsqu'il conduisait à la messe la dame des Sapins, mais malgré la barbe rude et noire qui lui couvrait le samedi, tout le visage, M. Des Torranches remarqua la pâleur du paysan.

— Tu as fait quelque rencontre qui n'est pas de ton goût ? dit le vieillard.

— Oui, répondit Jaquera.

— Ah ! fourche ! Et qui chasse à cette heure sur mon bien ?

Le roi, la reine et les princesses sont allés, ce soir, à l'Opéra, où ils ont été reçus par la musique de l'orchestre et des vivats sans fin. Le public, debout, a chanté l'hymne national. L'enthousiasme était indescriptible.

Le doyen d'âge, M. le général de Stavenhagen, a ouvert ce matin, à onze heures, la séance de la chambre des députés. Il a dit dans son discours que la chambre était toute disposée à concourir à l'affermissement durable de la grandeur et de la liberté de la Prusse et de l'Allemagne. « Grâce à la résolution du gouvernement, a-t-il ajouté, à la direction exemplaire et à la bravoure de l'armée, l'ennemi a été battu en peu de semaines, et le roi héroïque est arrivé jusque devant Vienne. » L'orateur a invité l'assemblée à exprimer, en se levant, sa reconnaissance à l'armée. Il a terminé par le cri de : *Vive le Roi !*

A la chambre des seigneurs, le comte de Stolberg a été élu président.

La *Provincia* de Turin se fait l'écho d'un bruit fort étrange, qu'elle ne prétend, du reste, nullement garantir. L'Italie continuerait ses préparatifs de guerre, non plus en vue d'un renouvellement des hostilités contre l'Autriche, mais en prévision d'une guerre en Orient, qui devrait éclater après l'Exposition de Paris.

On écrit de Rome, 6 août :

Ce matin, le pape a convoqué un consistoire secret, où il a prononcé une allocution sur l'élection du nouveau patriarche d'Antioche, à qui il a conféré le manteau. Le Saint-Père a nommé ensuite le nouvel évêque d'Harra, dans l'Equateur, et les vicaires apostoliques de Bosnie et d'Egypte.

#### TRAITÉ DE PAIX PRÉLIMINAIRE.

Voici le texte des préliminaires de paix, d'après la *Presse* de Vienne :

LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, animés du désir de rendre à leurs peuples les bienfaits de la paix, ont, à cet effet et dans le but de fixer les préliminaires de paix, nommé plénipotentiaires, à savoir :

S. M. l'empereur d'Autriche : le comte Aloïs Karolyi et le baron Adolphe de Brenner-Felsach ;

Et S. M. le roi de Prusse, son président du conseil et ministre des affaires étrangères, Othon, comte de Bismark-Schœnhausen ; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des traits fondamentaux suivants, comme base de la paix à conclure sans délai.

Art. 1<sup>er</sup>. — A l'exception du royaume lombardo-vénitien, le territoire de la monarchie autrichienne reste intact. S. M. le roi de Prusse prend l'engagement de retirer ses troupes des territoires autrichiens occupés par elles, dès

que la paix sera conclue, sous réserve des dispositions à prendre lors de la conclusion définitive de la paix, pour la garantie du paiement de l'indemnité de la guerre.

Art. 2<sup>e</sup>. — S. M. l'empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de la Confédération germanique telle qu'elle a existé jusqu'ici et donne son assentiment à une organisation nouvelle de l'Allemagne, sans la participation de l'empire d'Autriche. S. M. promet également de reconnaître l'union plus étroite qui sera fondée par S. M. le roi de Prusse au nord de la ligne du Mein, et déclare consentir à ce que les Etats allemands, situés au midi de cette ligne, contractent une union dont les liens nationaux avec la Confédération du Nord de l'Allemagne feront l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties.

Art. 3. — S. M. l'empereur d'Autriche transfère à S. M. le roi de Prusse tous les droits que la paix de Vienne du 20 octobre 1864 lui avait reconnus sur les duchés de Schleswig et de Holstein, avec cette réserve que les populations des districts du nord du Schleswig seront de nouveau réunies au Danemark, si elles en expriment le désir par un vote librement émis.

Art. 4. — S. M. l'empereur d'Autriche prend l'engagement de payer à S. M. le roi de Prusse la somme de quarante millions de thalers, pour couvrir une partie des frais que la guerre a occasionnés à la Prusse. Mais il y a lieu de retrancher de cette somme le montant de l'indemnité des frais de guerre que S. M. l'empereur d'Autriche a encore le droit d'exiger des duchés de Schleswig et de Holstein, en vertu de l'article 12 du traité de paix du 20 octobre 1864 précité, soit 15 millions de thalers, plus 5 millions comme équivalent des frais d'entretien de l'armée prussienne supportés par les pays de l'Autriche occupés par cette armée jusqu'au moment de la conclusion de la paix.

Art. 5. — Conformément au désir exprimé par S. M. l'empereur d'Autriche, S. M. le roi de Prusse se déclare prêt à laisser subsister, lors des modifications qui doivent avoir lieu en Allemagne, l'état territorial du royaume de Saxe dans son étendue actuelle, en se réservant, par contre, de régler en détail, par un traité de paix spécial avec S. M. le roi de Saxe, les questions relatives à la part de la Saxe dans les frais de la guerre, ainsi qu'à la position future du royaume de Saxe dans la Confédération du Nord de l'Allemagne.

Par contre, S. M. l'empereur d'Autriche promet de reconnaître la nouvelle organisation que le roi de Prusse établira dans le Nord de l'Allemagne, y compris les modifications territoriales qui en seront la conséquence.

Art. 6. — S. M. le roi de Prusse prend l'engagement de décider S. M. le roi d'Italie, son allié, à donner son approbation aux préliminaires de la paix et à l'armistice basé sur ces

préliminaires, dès que, par une déclaration de S. M. l'empereur des Français, le royaume vénitien aura été mis à la disposition de S. M. le roi d'Italie.

Art. 7. — Les ratifications de la présente convention seront échangées à Nikolsbourg dans l'espace de deux jours au plus tard.

Art. 8. — Sitôt après que la ratification de la présente convention aura été effectuée et échangée, LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse nommeront des plénipotentiaires qui se réuniront en un lieu qui sera ultérieurement désigné, pour conclure sur la base du présent traité préliminaire s'entendre sur les conditions de détail.

Art. 9. — A cet effet, les Etats contractants, après avoir arrêté ces préliminaires, concluront pour les armées autrichienne et saxonne, d'une part, et pour l'armée prussienne, d'autre part, un armistice dont les conditions détaillées devront, au point de vue militaire, être immédiatement arrêtées. Cet armistice durera du 2 août, jour jusqu'auquel la présente suspension d'armes sera prolongée.

L'armistice sera en même temps conclu avec la Bavière, et le général baron de Manteuffel sera chargé de conclure, avec le royaume de Wurtemberg et les grands-duchés de Bade et de Hesse-Darmstadt, dès que les Etats en feront la proposition, un armistice commençant le 2 août, et basé sur l'état de possession militaire du moment.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Nikolsbourg, le 26<sup>e</sup> jour de juillet 1866.

DE BISMARCK, M. P.

KAROLYI, M. P.

BRENNER, M. P.

*SOUSCRIPTION au profit des victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie.*

CIRCULAIRE DU COMITÉ CENTRAL.

Paris, le 4 juillet 1866.

L'Empereur vient de donner à l'Algérie un nouveau témoignage de Sa sollicitude en prenant l'initiative d'une souscription au profit des victimes de l'invasion de sauterelles qui désolent en ce moment la colonie.

C'est dans le courant d'avril 1866 que partirent les premières colonnes de ces insectes dévastateurs. Débouchant par les gorges de montagnes et par les vallées dans les plaines fertiles du littoral, elles s'abattaient d'abord sur la plaine de la Mitidja et sur le sahel d'Alger. Leur masse, sur certains points, interceptait la lumière du soleil et ressemblait à ces tourbillons de neige qui, pendant les tempêtes d'hiver, dans les campagnes d'Europe, dérobent aux regards les objets les plus rapprochés. La végétation offre à leur voracité un appât qui les attire. Bientôt les colzas, les

brusquement ; ma tante le trouva mort dans la galerie de tableaux où il se tenait d'habitude pendant l'été.

Les apparitions ont lieu dans cette grande plaine aujourd'hui délabrée ; il s'y promène, tenant par main un enfant... Une fable appuyée sur des bruits qui couraient au moment de sa mort... des billes populaires... Eh, fourche ! puisque nous en parlons, confessons tout ; la mort de M. de Fabry n'était pas naturelle...

Un bourgeois, voisin du Croh, fut accusé d'avoir assassiné le gentilhomme... J'ai connu ce voisin ; se tira d'affaire en prouvant l'alibi, et tomba quelques années plus tard mortellement frappé par un enfant qui défendait sa mère contre celui dont il portait le nom. Mon oncle était un diache ; et ceux qui, comme lui, laissent dans des familles ces enfants de malheur sont des bigres.

(La suite au prochain numéro.)

— Pour le savoir, répondit le valet, il eût fallu le toucher ou entendre sa voix.

— S'il se sauvait, répliqua le maître des Sapins, ton chien a dû le suivre ?

— Réveillo n'a pas quitté mes jambes, dit Jaquera ; et l'homme ne fuyait point, si c'est un homme.

— Et que diache veux-tu que ce soit ? fit M. Des Torranches assez impressionné.

— En supposant qu'il soit de chair et d'os, répondit le paysan, il est au moins un homme aux bêtes, un meneux, car il avait des bêtes autour de lui.

L'officier tressaillit.

— Quelles bêtes ! interrompit le vieillard.

— Je n'en sais rien : l'une avait des yeux luisants ; l'autre se remuait autour d'elle comme son ombre.

— Quand tu es parti, pour revenir, était-il toujours là ? reprit le maître des Sapins.

— Il tirait lentement vers le domaine Piotté.

— Allons tout droit au but, dit le vieillard à l'officier ; la neige, en l'aveuglant, lui aura donné une vision.

— Comme à Réveillo ! répondit en souriant ironiquement le montagnard.

— Fourche ! mon cher Emile, poursuivit M. Des Torranches, dès qu'il se vit seul avec le commandant, les aventures de cette sorte m'impressionnent toujours ; ne soyez donc pas étonné si vous voyez en moi quelques préoccupations.

— Croyez-vous donc aussi à ces hommes étranges ?

— Le mot aussi qui vous échappe, répliqua finement le vieillard, ne doit pas être dit à propos de Jaquera... Si je crois, jusqu'à un certain point, aux meneurs de loups, je parierais que vous partagez quelque peu mes croyances.

— Peut-être, répondit avec hésitation le jeune homme. Et pourtant, croire à ces êtres, c'est se lancer dans un inconnu qui n'a pas même pour limite la terre couvrant les trépassés.

— Ma crédulité, dit M. Des Torranches, s'arrête aux portes de l'autre monde ; j'admets chez quelques hommes certains pouvoirs que je n'ai pas, mais je nie tous rapports entre les morts et les vivants... Et pourtant j'avais un diache d'oncle qui revient, dit-on, quelquefois dans son château du Croh.

— Le château du Croh, interrompit l'officier, appartenait à Mme de Fabry.

— C'est de son mari que je parle, poursuivit le vieillard, M. de Fabry a quitté ce monde un peu

avoines, les orges, les blés tardifs, les plantes maraichères sont en partie détruits. — Sur certains points, les sauterelles pénètrent même à l'intérieur des habitations.

Le gouvernement général de l'Algérie s'efforce de ranimer par sa présence le courage des populations : par ses ordres, les troupes se joignent aux colons pour combattre le fléau; les indigènes, atteints eux-mêmes dans leurs intérêts, se lèvent pour prêter leur concours contre l'ennemi commun. — Des quantités immenses de sauterelles sont détruites en quelques jours; mais que peuvent les efforts humains contre ces multitudes ailées qui s'échappent dans l'espace et n'abandonnent un champ que pour aller retomber sur le champ voisin? — Il n'était pas possible d'empêcher la fécondation, et la ponte donnant promptement naissance à des larves innombrables, les premiers essaims sont bientôt remplacés et centuplés par une génération nouvelle.

Cette apparition des jeunes sauterelles est particulièrement redoutable en raison de leur voracité. Leurs masses affamées se précipitent sur tout ce qui a été épargné par leurs devancières. Elles encomrent les sources, les canaux, les ruisseaux, et les troupes ont peine à débarrasser les eaux de ces causes d'infection.

Presqu'en même temps, les provinces d'Oran et de Constantine sont envahies. — A Tlemcen où, de mémoire d'homme, les sauterelles n'avaient point encore paru, le sol est jonché. — A Sidi-bel-Abbès, à Sidi-Brachim, à Mostaganem, elles attaquent les tabacs, les vignes, les figuiers et les oliviers même, malgré leur feuillage amer. — A Relizane et à l'Habra, elles envahissent les cultures cotonnières. La route de 80 kilomètres qui relie Mostaganem à Mascara en est couverte dans tout son parcours.

Dans la province de Constantine, les sauterelles apparaissent simultanément du Sahara à la mer et depuis Bougie jusqu'à La Calle. A Batna, à Sétif, à Constantine, à Guelma, à Bône, à Philippeville, à Djidjelly, les populations luttent avec énergie; mais ni le feu, ni les obstacles opposés à la marche des insectes ne peuvent empêcher des désastres qui frappent surtout les exploitations européennes.

Le dommage est immense, on ne saurait encore en prévoir toute l'étendue, car l'œuvre de dévastation se poursuit tous les jours, et il dépend de la Providence seule de l'arrêter. Il faut aujourd'hui venir en aide aux populations dont la récolte est anéantie, aux chefs de famille à qui manque le pain pour lequel ils avaient engagé leur moisson.

L'Algérie est sœur de la France, à laquelle ses intérêts sont désormais liés d'une manière indissoluble. Nous ne devons rester indifférents ni à ses succès, ni à ses malheurs, et dans la douloureuse épreuve qu'elle traverse, elle a d'autant plus de titres à notre fraternel concours, qu'elle s'est toujours associée aux souffrances de la mère patrie en contribuant pour une large part aux grandes souscriptions de bienfaisance.

Le Comité sous le patronage duquel de hautes sympathies ont placé la souscription qui vient de s'ouvrir s'adresse donc au patriotisme et à la charité de tous : à l'armée, à l'administration, à la magistrature, au clergé, aux populations des villes et des campagnes. Chacun voudra contribuer au soulagement d'une infortune qui revêt le caractère d'une calamité publique; chacun voudra répondre à l'appel de l'Empereur.

Le Président du Comité central de la souscription,

Le Vice-Président,  
+ Georges, Archevêque de Paris,  
Grand aumônier de l'Empereur.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES :

A PARIS,  
A l'Archevêché, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 127.

Au Ministère de la guerre, à la caisse du Trésorier, rue de l'Université, 71.  
Au Crédit foncier, rue Neuve-des-Capucines, 49.  
Et à la Mairie de chaque arrondissement.

DANS LES DÉPARTEMENTS,  
Chez MM. les receveurs généraux, les receveurs particuliers et les percepteurs.

Le produit des souscriptions sera transmis au Ministère de la guerre.  
Les noms des souscripteurs seront publiés dans le *Moniteur universel*.

MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL.  
(Extrait du *Moniteur* du 1<sup>er</sup> juillet 1866.)

S. Exc. le Maréchal CANROBERT, Commandant le 1<sup>er</sup> Corps d'armée, *Président*;  
S. Em. M<sup>sr</sup> DARBOY, Archevêque de Paris, Grand-Aumônier de l'Empereur, *Vice-Président*;

M. F. BARROT, Sénateur, secrétaire du Sénat, propriétaire en Algérie;  
M. le Général de division baron CHARON, Sénateur, ancien Gouverneur général de l'Algérie;

M. le Général de division comte de La RUE, Sénateur, ancien Directeur des affaires de l'Algérie;  
M. le duc d'ALBUFÈRA, Député, propriétaire en Algérie;

M. FREMY, Gouverneur du Crédit foncier, Député;  
M. le baron Jérôme DAVID, Député;  
M. le comte E. DUBOIS, Conseiller d'État, propriétaire en Algérie;

M. de VAULX, Conseiller à la Cour de cassation, ancien président du Conseil général d'Alger;  
M. de MALGLAIVE, propriétaire en Algérie, membre du Conseil général d'Alger;  
M. TASSIN, Chef du Service de l'Algérie au ministère de la Guerre, *Secrétaire*.

Pour les articles non signés : P. GODOT.

**Chronique Locale et de l'Ouest.**

Voici la liste des élèves du collège qui ont été couronnés mardi à la distribution des prix.

DISCOURS FRANÇAIS. — *Prix d'honneur*. — Jules Picot.

TABLEAU D'HONNEUR. — Valentin Dupuy, Jean-Baptiste Florisson, Émile Chedeau, Auguste Lecoq, Henri Lecomte, Louis Richard, François Brou-Cuissart, Léonce Lussaud, Adrien Verneau, Léonce Harmignies, Georges Vincent, Abel Berge, Prosper Benon, Guillaume Guibert, Jules Hubert, Julien Rocher, Maxime Beaugé, Auguste Harrault, Aimé Menier, Ernest Martineau, Théophile Dugrip, Eugène Méxme, Robert Rochais, Étienne Rigault, René Bournillet, Maurice Clouard, Eugène Delamarre, Charles Delaunay, Léon Dêtriché, Georges Guérineau, Léopold Mégret, Léon Paris, Henri Parrot, Arthur Roux, Robert Vallier, Auguste Laroche.

INSTRUCTION RELIGIEUSE. — *Première division*. — Daniel Fouquet, Félix Gautier-Pignon-Blanc.

*Deuxième division*. — Louis Richard, Adrien Verneau.

*Troisième division*. — 1<sup>re</sup> section. — Louis Gratiën, François Brou-Cuissart. — 2<sup>e</sup> section. — Ernest Sibot.

CLASSE DE PHILOSOPHIE. — *Excellence*. — Jean-Baptiste Florisson.

*Dissertation française*. — Jean-Baptiste Florisson.

*Dissertation latine*. — Jean-Baptiste Florisson.

*Histoire*. — Émile Retiveau.  
*Sciences mathématiques*. — Jean-Baptiste Florisson.

*Sciences physiques*. — Émile Retiveau.  
CLASSE DE RHÉTORIQUE. — *Excellence*. — Émile Chedeau.

*Discours français*. — *Prix d'honneur* déjà décerné.

*Discours latin*. — Émile Chedeau.  
*Version latine*. — Émile Chedeau.  
*Version grecque*. — Émile Chedeau.  
*Vers latins*. — Émile Chedeau.  
*Récitation classique*. — Émile Chedeau.  
*Histoire et géographie*. — Émile Chedeau.  
*Géométrie et cosmographie*. — Émile Chedeau.

*Travaux graphiques*. — Émile Chedeau.  
CLASSE DE SECONDE. — *Excellence*. — Auguste Lecoq.

*Narration latine*. — Auguste Lecoq.  
*Version latine*. — Auguste Lecoq.  
*Version grecque*. — Auguste Lecoq.  
*Vers latins*. — Stéphane Milon.  
*Récitation classique*. — Gustave Cottanceau.  
*Histoire et géographie*. — Stéphane Milon.  
*Mathématiques*. — Auguste Lecoq.  
*Histoire naturelle*. — Daniel Fouquet.  
*Travaux graphiques*. — Auguste Lecoq.  
CLASSE DE TROISIÈME. — *Excellence*. — Louis Richard.

*Thème latin*. — Louis Richard.  
*Version latine*. — Louis Richard.  
*Version grecque*. — Adrien Laroche.  
*Vers latins*. — Paul Laporte.  
*Récitation classique*. — Adrien Laroche.  
*Histoire et géographie*. — Louis Richard.  
*Mathématiques*. — Adrien Laroche.  
*Travaux graphiques*. — Paul Laporte.  
*Anglais*. — Daniel Fouquet.

CLASSE DE QUATRIÈME. — *Excellence*. — Henri Boudent.

*Thème latin*. — Henri Boudent.  
*Version latine*. — Henri Boudent.  
*Thème grec*. — Henri Boudent.  
*Version grecque*. — Henri Boudent.  
*Versification latine*. — Henri Boudent.  
*Récitation classique*. — Louis Gratiën.  
*Histoire et géographie*. — Charles Labit.  
*Éléments d'arithmétique et de géométrie*. — Henri Boudent.

CLASSE DE CINQUIÈME. — *Excellence*. — Adrien Verneau.

*Langue française*. — François Brou-Cuissart.  
*Thème latin*. — François Brou-Cuissart.  
*Version latine*. — Adrien Verneau.  
*Thème grec*. — Adrien Verneau.  
*Version grecque*. — François Brou-Cuissart.  
*Récitation classique*. — Adrien Verneau.  
*Histoire et géographie*. — François Brou-Cuissart.

*Arithmétique*. — Adrien Verneau.  
CLASSE DE SIXIÈME. — *Excellence*. — Léonce Harmignies.

*Langue française*. — Frédéric Bontemps.  
*Thème latin*. — Eugène Lecoq.  
*Version latine*. — Léonce Harmignies.  
*Exercices grecs*. — Léonce Harmignies.  
*Récitation classique*. — Frédéric Bontemps.  
*Histoire et géographie*. — Eugène Lecoq.  
*Arithmétique*. — Henri Gasnier.  
*Anglais*. — 1<sup>re</sup> division. — Henri Boudent. — 2<sup>e</sup> division. — François Brou-Cuissart.

CLASSE DE SEPTIÈME. — *Excellence*. — Frédéric Fausset.

*Grammaire française*. — Georges Vincent.  
*Thème latin*. — Frédéric Fausset.  
*Version latine*. — Georges Vincent.  
*Récitation classique*. — Henri Gendron.  
*Histoire et géographie*. — Georges Vincent.  
*Calcul*. — Georges Vincent.  
CLASSE DE HUITIÈME. — *Excellence*. — Charles Talluau.

*Grammaire française*. — Charles Talluau.  
*Exercices latins*. — Charles Talluau.  
*Récitation classique*. — Charles Talluau.  
*Histoire et géographie*. — Lucien Frey.  
*Calcul*. — Charles Talluau.  
ÉCRITURE. — Louis Baillif, Georges Vincent.

COURS SPÉCIAUX D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE  
Préparatoires au Commerce, à l'Agriculture, à l'Industrie, aux Ecoles vétérinaires et des Arts et Métiers.

PREMIÈRE SECTION. — 1<sup>re</sup> division. — *Excellence*. — Georges Goudelin, Georges Cornilleau.

*Grammaire française*. — Henri Pelou.  
*Narration française*. — *Style épistolaire*. — Achille Girard.  
*Récitation classique*. — Henri Pelou.

*Histoire et géographie*. — Joseph Rabineau.  
*Écriture*. — Émile Thibault.  
*Mathématiques usuelles*. — *Arpentage*. — *Lever des plans*. — *Nivellement*. — Théophile Dugrip.  
*Dessin linéaire*. — Émile Thibault.  
*Comptabilité*. — Georges Cornilleau.  
*Physique et Histoire naturelle*. — Georges Cornilleau.

*Langue anglaise*. — Henri Pelou.  
DEUXIÈME DIVISION. — *Excellence*. — Félix Gautier-Pignon-Blanc, Abel Berge.

*Grammaire française*. — Félix Gautier-Pignon-Blanc, Urbain Rocher.  
*Narration française*. — *Style épistolaire*. — Félix Gautier-Pignon-Blanc, Edmond Pinet.  
*Récitation classique*. — Jules Hubert, Guillaume Guibert.  
*Histoire et géographie*. — Prosper Benon, Armand Châtellais.

*Écriture*. — Jules Hubert, Désiré Pavillon.  
*Mathématiques usuelles*. — *Arpentage*. — *Lever des plans*. — *Nivellement*. — Jules Besnard, Abel Berge.  
*Dessin linéaire*. — Gustave Hardré, Jules Besnard.

*Comptabilité*. — Victor Borien, Abel Berge.  
*Physique et Histoire naturelle*. — Jules Besnard, Abel Berge.  
*Langue anglaise*. — Félix Gautier-Pignon-Blanc, Firmin Bouchelet.

DEUXIÈME SECTION. — 1<sup>re</sup> division. — *Excellence*. — Maxime Baugé, Eugène Méxme.

*Lecture*. — Maxime Baugé, Pierre Ory.  
*Écriture*. — Auguste Harrault, Théodore Lepage.  
*Grammaire française*. — Robert Rochais, Auguste Harrault.  
*Récitation classique*. — Auguste Harrault, Aimé Menier.  
*Histoire et Géographie*. — Emile Langlois, Victor Brunet.

*Arithmétique*. — Maxime Baugé, Eugène Lasnier.  
*Dessin linéaire*. — Henri Dubillot, Maxime Baugé.

DEUXIÈME DIVISION. — *Excellence*. — Emile Buleau, Siméon Lévy.  
*Lecture*. — Louis Maurice, Siméon Lévy.  
*Écriture*. — Alexis Trudeau, Pierre Gautier.

*Grammaire française*. — Siméon Lévy, Louis Maurice.  
*Récitation classique*. — Siméon Lévy, Henri Fresnault.  
*Histoire et Géographie*. — Siméon Lévy, Ernest Cavellier.

*Arithmétique*. — Louis Maurice, Siméon Lévy.  
*Dessin linéaire*. — Alexis Trudeau, Benjamin Mollay.

CLASSE PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE

PREMIÈRE SECTION. — 1<sup>re</sup> division. — *Excellence*. — Paul Coulbault, Emile Baudoin.

*Lecture*. — Charles Delaunay, Henri Langlois.  
*Écriture*. — Emile Baudoin, Marcel Lussaud.  
*Grammaire française*. — Paul Coulbault, Auguste Laroche.

*Récitation*. — Albert Bontemps, Paul Coulbault.  
*Histoire et Géographie*. — Georges Péramy, Auguste Laroche.

*Calcul*. — Charles Delaunay, Henri Langlois.  
DEUXIÈME DIVISION. — *Excellence*. — René Bournillet, Charles Ciret.

*Lecture*. — René Bournillet, Georges Girard.  
*Écriture*. — Gabriel Champneuf, Charles Ciret.  
*Grammaire française*. — René Bournillet, René Person.

*Récitation*. — René Bournillet, Maurice Clouard.  
*Histoire et Géographie*. — René Bournillet, Albert Abellard.  
*Calcul*. — Maurice Clouard, Jules Labit.

DEUXIÈME SECTION. — 1<sup>re</sup> division. — *Excellence*. — Valentin Bigot, Robert Vallier.  
*Catéchisme*. — Valentin Bigot, Robert Vallier.  
*Lecture*. — Robert Vallier, Léopold Megret.  
*Écriture*. — Jules Robin, Valentin Bigot.  
*Orthographe*. — Robert Vallier, Valentin Bigot.  
*Récitation*. — Valentin Bigot, Robert Vallier.  
*Histoire*. — Frédéric Pellé, Valentin Bigot.  
*Géographie*. — Frédéric Pellé, Valentin Bigot.  
*Calcul*. — Valentin Bigot, Léopold Megret.  
 Deuxième division. — *Excellence*. — Henri Parrot, Léon Détriché.  
*Catéchisme*. — Léon Détriché, Henri Leffet.  
*Lecture*. — Henri Parrot, Léon Détriché.  
*Écriture*. — Henri Parrot, Léon Détriché.  
*Orthographe*. — Léon Détriché, Henri Parrot.  
*Récitation*. — Léon Détriché, Henri Parrot.  
*Histoire*. — Léon Détriché, Henri Leffet.  
*Géographie*. — Henri Parrot.  
*Calcul*. — Henri Parrot.  
 Troisième division. — *Catéchisme*. — Georges Guérineau.  
*Lecture*. — Georges Guérineau, Eugène Goazé.  
*Écriture*. — Eugène Delamarre, Henri Laroche.  
*Orthographe*. — Eugène Delamarre.  
*Histoire*. — *Exercices oraux*. — Gustave Baugé, Henri Laroche.  
*Calcul*. — Eugène Delamarre.  
 Dessin. — *Académie*. — Achille Girard.  
 Tèle. — Adrien Verneau.  
 Paysage. — François Mollay.  
 MUSIQUE VOCALE. — *Première division*. — Abel Berge, Théophile Dugrip.

Deuxième division. Denis Renault, Henri Chevreau.  
 MUSIQUE INSTRUMENTALE. — *Première division*. — Louis Baillif, Guillaume Guibert.  
*Deuxième division*. — Adrien Verneau, Victor Nau.  
 Piano. — Louis Richard.  
 Escrime. — Emile Chedeau, Albert Lépine.  
 La rentrée des classes est fixée au lundi 1<sup>er</sup> octobre.  
 La messe du Saint-Esprit sera célébrée le lendemain, à huit heures du matin.  
 La jeunesse de Saumur est en fête; les distributions se succèdent; à chaque instant nos rues sont sillonnées par de jeunes enfants au visage riant et gracieux, qui gagnent d'un pas léger leur pensionnat, pour recevoir des lauriers légitimement acquis. Les grands parents les accompagnent, ils semblent eux-mêmes avoir perdu le poids que donnent les années pour aller couronner leurs petits-fils. Chacun aime ainsi les jours de distributions; chacun prend plaisir à applaudir la jeunesse, à participer à la joie des familles, à celle des professeurs aussi qui ont bien droit à la reconnaissance pour leur persévérance et leur zèle à former des jeunes gens, à les initier aux belles-lettres et aux sciences.  
 Tels sont les sentiments qui ont attiré hier soir, au pensionnat de Nantilly, dirigé par M. Coulon, une assistance des plus sympathiques. M. Jouffrault, adjoint au maire de Saumur, avait pris place sur l'estrade; M. le curé de Nantilly était également présent, ainsi que plusieurs autres membres du clergé de notre ville.  
 Cette estrade était élégamment ornée par des dessins de tous genres dus au talent des élèves. La pureté des lignes, l'assurance du

trait et la bonne harmonie des teintes font honneur aux jeunes dessinateurs et à leur professeur. Cet établissement a encore une autre ressource: si les études sont poussées avec ardeur, les arts d'agrément ne sont pas négligés. La musique est également enseignée, et si l'on a regretté hier de ne pas entendre davantage les chœurs, on ne pouvait s'en prendre qu'à la timidité des jeunes enfants, ce qui n'est pas un bien grand défaut à leur âge. Ces chœurs n'ont pas moins fait plaisir et ont agréablement interrompu la monotonie de l'appellation des prix. Pour embellir encore la fête, une musique instrumentale, formée en grande partie d'amateurs, anciens élèves de M. Coulon, et de jeunes musiciens de l'École de cavalerie, sont venus mettre leur talent et leur bonne volonté à la disposition du directeur du pensionnat de Nantilly.  
 Après le discours d'usage, M. Coulon a proclamé les lauréats, que nous ferons connaître à notre prochain numéro.

Une jeune femme de notre ville a mis au monde hier trois enfants du sexe féminin. Tout fait espérer que ces enfants pourront vivre.  
 Pour chronique locale: P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

Les lettres de Rome, du 5, annoncent que le pape avait présidé, la veille, une réunion extraordinaire de cardinaux pour délibérer sur la situation de l'Etat. Une grande résolution est attendue. Elle sera annoncée par la voie d'une encyclique aux puissances.  
 Le pape a prononcé un discours à l'église Franciscaïne. Il a engagé la jeunesse à se défier des passions révolutionnaires, et il a de-

mandé ensuite des prières pour le roi Victor-Emmanuel, afin qu'il cesse d'agir contre la Religion. Le Saint-Père doit, dit-on, prononcer une autre allocution, dans le prochain consistoire, sur la saisie des biens de l'Eglise en Vénétie.  
 L'évêché d'Alger sera érigé en archevêché.

L'impératrice du Mexique est débarquée hier à St-Nazaire. Elle a pris le train-poste, et est arrivée le soir à Nantes. S. M. l'impératrice voyage en touriste. Elle est descendue à l'hôtel de France, où elle a dû passer la nuit avec sa suite, composée de quelques personnes seulement.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Chacun sait quel sentiment d'horreur fait naître la lecture de quelques scènes de *la Case de l'Oncle Tom*, lors de son apparition.

Cependant l'auteur n'a fait connaître qu'une seule discrète réserve une partie des traitements subis par les esclaves de l'Amérique. Il était réservé à M. Xavier EYMA d'arracher violemment le voile, et de montrer dans toute leur horreur les mœurs épouvantables dont les malheureux nègres étaient, hier encore, les affreuses victimes. Dans son roman *la Chasse à l'Esclave*, il raconte, se bornant à l'implacable exposé des faits, jusqu'à quel point s'exerçait la vengeance et la cruauté des Américains. On connaît combien est grande sa compétence à traiter cette question. Familier avec les mœurs, la langue et les coutumes d'un pays qu'il a habité pendant de longues années, ayant possédé lui-même des esclaves, M. Xavier EYMA pouvait seul avancer tous les faits qu'il raconte, parce que tous ont des preuves à l'appui de ce qu'ils ont d'horrible et d'in vraisemblable tout à la fois. Quoi qu'il en soit, *la Chasse à l'Esclave* est un livre à émotions, et, disons-le, à fortes émotions. — 1 vol.: 2 f. 50, chez Brunet, rue Bonaparte, à Paris; dans les départements, chez tous les libraires.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neullé (Maine-et-Loire).

### A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,  
 LA BELLE MÉTAIRIE  
 DE LA  
**PICHONNIÈRE,**

Située commune de Vivy, arrondissement de Saumur, consistant en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, terres affiées de vignes, belles et vastes prairies, marais à sangsues en plein rapport; le tout d'une contenance de 52 hectares 6 ares 75 centiares.

Cette propriété, d'une division facile, convient à la spéculation; elle est située sur les rives de l'Authion, à peu de distance des routes de Saumur à Longué et au Mans. Site agréable, belle chasse à tir, pêche abondante.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neullé, et pour visiter les lieux, au sieur CORNILLEAU, fermier. (562)

Étude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE

D'OBJETS DE FERRONNERIE.

Le samedi 11 août 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de deux paniers d'objets de ferronnerie, laissés en souffrance à la gare de Saumur, à la requête de M<sup>e</sup> Beaurepaire, avoué à Saumur, mandataire de M. Solacroup, directeur de la société du chemin de fer de Paris à Orléans. (375)

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 12 août 1866, à midi, il sera procédé, à Souzay, maison de M<sup>me</sup> Patural, par le ministère de M<sup>e</sup> Clouard, notaire à Saumur, à la vente publique, aux enchères, de divers meubles effets et objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire du feu sieur Florent Babin, en son vivant domicilié à Paris, à la requête de M<sup>me</sup> Clémentine Babin, épouse de M. Victor Neau, et de M<sup>me</sup> Louise Babin, épouse de M. François Sanzay, demeurant tous à Souzay, ses deux filles et seules héritières, mais sous bénéfice d'inventaire seulement.  
 On paiera comptant, plus 5 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866,  
**MAISON**

Fraichement restaurée,  
 Rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

### A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain,

MAISON DE CAMPAGNE, située au Pont-Fouchar, rue des Pauvres, composée de cuisine et salon au rez-de-chaussée; deux grandes chambres et deux plus petites au premier, grenier au-dessus; remise, écurie, pressoir, cave, petite cour, et beau jardin bien affruié.

S'adresser à M. ARRAULT-SUREAU, à Bagneux. (544)

Étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour 9 années,

A compter du jour de l'ouverture de la chasse de 1866.

Le samedi 18 août 1866, à midi, En l'étude dudit M<sup>e</sup> LEROUX,

### LE DROIT DE CHASSE

Sur 100 hectares de landes et marais, appartenant à la commune de Distré. (557)

### A LOUER

Présentement,

### UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n<sup>o</sup> 6.

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;  
 Chambre à cheminée sur la cour;  
 Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n<sup>o</sup> 8.

### Changement de domicile.

L'étude de M<sup>e</sup> BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8. (194)

L'étude de M<sup>e</sup> POULET, avoué, est transférée Grand Rue n<sup>o</sup> 10. (274)

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

### A AFFERMER

Pour la Toussaint 1867,  
 L'AUBERGE, A la Descente du chemin de fer,  
 Située à Varennes.  
 S'adresser à M. BEAUFILS-BRES-SIÈRE, à la Morelle. (343)

### A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.  
 S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 7 AOUT.			BOURSE DU 8 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69	»	»	68	55	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	98	»	25	98	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	456	25	»	455	»	1
Banque de France. . . . .	3550	»	»	3550	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1300	»	»	1295	»	5
Crédit Foncier colonial. . . . .	610	»	»	600	»	10
Crédit Agricole. . . . .	615	»	»	615	»	»
Crédit industriel. . . . .	665	7	75	660	»	5
Crédit Mobilier. . . . .	648	75	»	635	»	13
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	875	7	50	865	»	10
Orléans (estampillé). . . . .	870	»	1	868	75	1
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1128	75	3	1126	25	2
Est. . . . .	535	»	2	532	50	2
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	872	50	2	872	50	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	528	75	1	530	2	50
Ouest. . . . .	560	2	50	555	»	5
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1557	50	1	1550	»	7
Canal de Suez. . . . .	362	50	2	355	»	7
Transatlantiques. . . . .	520	»	»	512	75	6
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	52	30	»	51	40	90
Autrichiens. . . . .	357	50	2	355	»	2
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	390	»	»	385	»	5
Victor-Emmanuel. . . . .	81	»	»	81	»	»
Romains. . . . .	65	1	»	64	»	1
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	337	50	6	338	75	1
Saragosse. . . . .	122	50	2	120	»	2
Séville-Xérés-Séville. . . . .	28	»	1	28	»	50
Nord-Espagne. . . . .	100	»	»	100	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	422	50	7	420	»	2

### OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	309	75	»	311	25	»
Orléans. . . . .	303	»	»	303	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	301	50	»	301	75	»
Ouest. . . . .	301	»	»	301	50	»
Midi. . . . .	301	25	»	301	»	»
Est. . . . .	305	»	»	303	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.